

RW/933/2026/4088/18145/1

Lot 1

- Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. - Seul l'abattage manuel est autorisé. Abattage non mécanisable en raison des fortes dimensions au pied. - Pas de prorogation possible en raison de la décapitalisation urgente (possibilité de passage en coupe à mi-rotation de 3 ans) - Mesure au ruban - Cubage Hauteur/décroissance - AUTRES : Dans le comp 119, en raison de la présence de bois composant le lot n°3, il est demandé de réaliser l'abattage de tous les gros douglas à partir du 1.10.27. - Recoupe des grumes à 21m afin de préserver la régénération naturelle (éviter le « fauchage » des semis lors du débusquage des grumes)

Nombre d'arbres total	19	--
Volume grumes	267,599	m³
Volume houppiers	0,000	m³
Volume total	267,599	m³
Cube moyen	14 084	dm³
Circonférence moyenne	308,684	cm
Surface de coupe	15,165	ha
Contact	SAINT MARTIN Hélène, 0479671886	--
Triage	Triage De Cedrogne	--
Propriétaire	Bruges Cpas	--
Lieu(x)-dit(s)	ROCHE AU PETIT PRE, FERME DE LA COULEE	--
Vente	Vente du CPAS de Bruges Jeudi 01 octobre 2026 à 10:00 Auberge du Carrefour Baraque de Fraiture 2 6690 VIELSALM	--
TVA	6 %	--
Certification PEFC	Oui	--

		Douglas	
		Amélioration	
		Normal	
		Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)	
255	1		
275	2		
285	2		
295	2		
305	3		
315	4		
325	1		
335	1		
345	1		
355	1		
365	1	267,599	
Total grumes	19	267,599	
Houppiers/Taillis	-		